

9.4 Personnes handicapées

En 2014, 400 400 travailleurs handicapés ont été employés dans les 101 000 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. Cela représente 304 300 équivalents-temps plein sur l'année, pour une part dans l'emploi direct (c'est-à-dire hors unités bénéficiaires liées à la sous-traitance, mis à disposition et stagiaires) de 3,3 %, en hausse depuis 2011. Le nombre de travailleurs handicapés et leur part dans les effectifs ont légèrement augmenté en 2014. Ces nouveaux bénéficiaires ont été recrutés plus souvent en CDD (40 %) qu'en CDI (29 %).

Les prestations liées au handicap et à l'invalidité augmentent plus faiblement, en 2015, qu'au cours des dernières années. Elles sont constituées pour un tiers de l'accueil et de l'hébergement en établissement médico-social, pour un quart de pensions et rentes d'invalidité, pour un quart de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, et pour le reste d'autres prestations, dont la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et de l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** des moins de 60 ans. En 2015, le niveau des pensions et rentes d'invalidité servies est gelé, du fait de l'inflation nulle au cours de cette année, et l'allocation aux adultes handicapés est moins revalorisée qu'en 2014.

Les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de diminuer en 2015. Sur moyenne période, l'évolution de ces dépenses se distingue par leur recul, en lien notamment avec la baisse continue du nombre d'accidents du travail. Cette baisse tient principalement à celle de la part relative des secteurs industriels, au sein desquels les risques d'accidents sont les plus élevés. Les rentes AT-MP représentent plus des trois quarts des prestations versées au titre d'incapacité permanente partielle (IPP) par la Sécurité sociale. Elles sont gelées en 2015. Les dépenses liées à l'amiante que sont l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA) et les indemnisations du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) diminuent.

À la rentrée 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'année scolaire précédente. Près de 80 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. La scolarisation en milieu ordinaire augmente à nouveau (+ 7,3 %). Après deux années de baisse consécutive, les établissements spécialisés voient leurs effectifs progresser (+ 2,2 %). ■

Définitions

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), AEEH, AES, AJPP, APP, emploi en équivalent-temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap, taux d'emploi : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2014 – un taux d'emploi en direct en légère hausse », *Dares Résultats* n° 066, Dares, novembre 2016.
- « L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014 », *Études et résultats* n° 975, Drees, septembre 2016.
- « Repères et références statistiques 2016 », Depp, août 2016.
- « Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution », *Collection Panoramas-Social*, Drees, juillet 2016.
- « Les retraités et les retraites – édition 2016 », *Collection Panoramas-Social*, Drees, avril 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2014

en %

	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH ¹	56	44	2	21	32	45	7	16	34	43
AT-MP ²	76	24	0	8	27	65	8	19	16	57
Pensionnés d'invalidité	39	61	0	7	24	69	8	20	40	32
Titulaires carte invalidité	59	41	3	27	30	40	5	13	41	41
Allocataires AAH	66	34	4	24	28	44	13	17	34	36
Mutilés de guerre et assimilés et autres	80	20	1	10	27	62	19	22	22	37
Ensemble	58	42	2	18	30	50	7	17	33	43

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.

Champ : établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

Sources : Agefiph ; Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi

en %

	2014
Ind. manif., ind. extract. et autres	3,9
Construction	2,9
Com. de gros et de dét., transp., héberg. et restau.	3,2
Information et communication	1,6
Activ. finan. et d'assur., activ. immob.	2,9
Activ. spéc., scienti. et techn., activ. de serv. adm. et de soutien	2,7
Adm. publ., enseign., santé hum. et act. soc.	4,2
Autres activités ¹	3,3
Ensemble des établissements	3,3

1. Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, et diverses activités de service.

Lecture : en 2014, le taux d'emploi en équivalent-temps plein de travailleurs handicapés dans les établissements du secteur de la construction s'élevait à 2,9 %.

Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence en équivalent-temps plein / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail).

Champ : établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

Sources : Agefiph ; Dares.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP

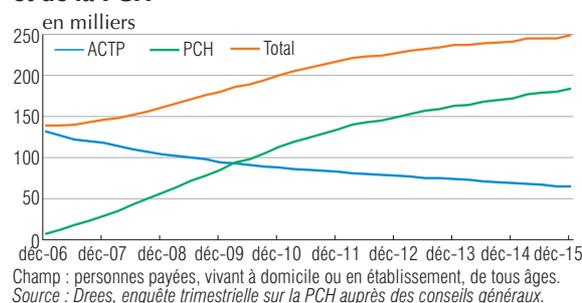
en millions d'euros

	2014	14/13 en %
AT-MP^{1 2}	7 061	- 1,5
Remplacement de revenu définitif	7 002	- 1,5
Rentes et pensions AT-MP ¹	6 096	- 0,4
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA) ³	906	- 8,6
Autres prestations AT-MP ¹	58	- 0,9
Invalidité⁴	38 287	3,4
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	9 449	5,1
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	8 453	3,4
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 265	1,2
PCH et ACTP ⁵ de moins de 60 ans	1 583	2,0
AJPP, APP, AES, AEEH ⁵	895	5,5
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁶	14 094	2,7
ESAT, CRP, CPO ⁷	1 756	0,7
Autres prestations liées à l'invalidité	793	4,4

1. Accidents du travail et maladies professionnelles. 2. Les prestations AT-MP s'élevaient à 6 008 M€ en 2015 (- 3,7 % par rapport à 2014). 3. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. 4. Les prestations d'invalidité s'élevaient à 38 900 Me en 2015 et augmentent de 1,6 % par rapport à 2014. 5. Voir définitions en annexes. 6. Y c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie. 7. Établissements et services d'aide par le travail. Centre de réadaptation professionnelle, centre de préorientation.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH



Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2015

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	36 054	55 727	91 781
Licences masculines	19 551	30 919	50 470
Licences féminines	8 057	15 826	23 883
Autres titres de participation	8 446	8 982	17 428
Clubs	1 403	1 078	2 481

Source : MEOS.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Établissements hospitaliers	Établissements médicaux et sociaux
Premier degré	111 682	48 361	5 546	61 615
Préélémentaire	31 299	6 914	2 457	21 173
Élémentaire	80 383	41 447	3 089	40 442
Second degré	82 875	36 060	2 299	6 754
Premier cycle	62 596	15 794	1 464	5 347
Second cycle	19 663	4 130	835	1 407
Autre niveau ³	616	16 136	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	295	3 205
Total	194 557	84 421	8 140	71 574

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

4. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Source : Depp.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Après trois ans de ralentissement, la variation de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** devient nulle en moyenne annuelle entre 2014 et 2015, pour la première fois depuis soixante ans. Cette relative inertie masque des évolutions contraires avec, d'une part des baisses marquées comme les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés, et d'autre part des hausses de prix notamment dans les services et un renchérissement des produits alimentaires. De même, les tendances ont évolué en cours d'année : orienté à la baisse en début d'année (-0,4 % en janvier), le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an en fin d'année de l'IPC se redresse pour s'établir à +0,2 % fin 2015. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France et dans l'ensemble de la zone euro. L'indicateur d'**inflation sous-jacente** qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales) augmente davantage en cours d'année, quant à lui, pour s'établir à +0,9 % fin 2015.

Engagée à partir du 2nd semestre 2014, la chute des produits pétroliers se poursuit en 2015. Comme en 2014, cette baisse est plus marquée pour les combustibles liquides (-17,6 % sur un an, fin 2015) que pour les carburants (-9,3 % pour le gazole, -6,7 % pour l'essence fin 2015), du fait des écarts de taxation sur ces produits. De même, les prix du gaz se contractent en 2015

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En décembre 2015, le prix du pétrole chute à nouveau », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2016.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2014 et 2015 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2016.
- « Décembre 2015 – Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,2 % », *Communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2016.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2017 - Insee Références

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

(-7,2 % fin 2015). *A contrario* ceux de l'électricité poursuivent leur hausse (+4,2 %).

En 2015, la baisse des prix des produits manufacturés se prolonge avec toutefois des évolutions assez différentes selon les produits. Ainsi, les reculs des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques s'accroissent (-3,9 % fin 2015, après -2,9 % fin 2014), en raison des mesures de maîtrise des dépenses de santé. En outre, les prix des articles d'habillement et des chaussures se replient légèrement (-0,2 % fin 2015, contre +0,3 % fin 2014).

Même s'ils ont ralenti, les prix des services restent relativement dynamiques en 2015 (+1,2 % en moyenne, après +1,7 % en 2014, année au cours de laquelle ils avaient été tirés à la hausse par les relèvements de taux de TVA). En 2015, les loyers, pour la plupart indicés sur les évolutions de l'inflation, augmentent modérément. De plus, les prix des services de transport sont globalement en baisse. En revanche, les prix des services postaux accélèrent nettement en moyenne (+8,9 %, après +4,1 % en 2014) tandis que ceux des télécommunications se redressent (+0,6 %, après -0,1 %).

En 2015, les prix de l'alimentation augmentent en moyenne de 0,4 % (après un recul de 0,8 % en 2014) du fait du rebond des prix des produits frais (+5,3 % en moyenne en 2015, après -4,1 % l'année précédente). Hors produits frais, les prix de l'alimentation diminuent de 0,2 % en moyenne en 2015. ■

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2015

en %

Unité

Fonction de consommation	Évolution 15/14			Fonction de consommation	Évolution 15/14		
	Pondération ¹ 2015	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		Pondération ¹ 2015	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,0	0,2	Transport	1 504	-1,5	-1,1
Ensemble (hors tabac)	9 801	0,0	0,0	Achats de véhicules	335	0,8	1,9
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 495	0,4	0,5	Utilisation de véhicules personnels	890	-3,0	-2,2
Produits alimentaires	1 360	0,5	0,6	Services de transport	279	0,9	-1,1
Boissons non alcoolisées	135	-0,5	-0,6	Communications	257	0,4	1,0
Boissons alcoolisées et tabac	367	0,6	0,6	Services postaux	18	8,9	8,8
Boissons alcoolisées	168	0,9	1,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	19	-11,3	-8,8
Tabac	199	0,3	0,3	Services de téléphonie et de télécopie	220	0,6	1,2
Habillement et chaussures	451	-0,9	-0,2	Loisirs et culture	792	0,2	0,9
Habillement	350	-1,2	-0,3	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	136	-4,3	-1,7
Chaussures y c. réparation	101	0,3	0,0	Autres biens durables (loisirs)	33	0,7	1,4
Logement, chauffage, éclairage	1 441	0,4	-0,2	Autres articles et equip. de loisirs	209	-0,1	0,7
Chauffage, éclairage	498	-0,6	-2,0	Services récréatifs et culturels	245	1,7	1,1
Meubles, équip. ménager, entretien maison	579	0,0	0,5	Presse, livres et papeterie	141	2,1	2,5
Appareils ménagers	86	-1,5	-0,6	Voyages touristiques tout compris	28	1,2	5,4
Verre, vaisselle, ustensiles de ménage	63	0,2	1,4	Éducation	23	1,5	1,2
Outillage pour la maison et le jardin	56	0,6	0,2	Hôtellerie, cafés, restaurants	797	1,4	1,6
Entretien courant de l'habitation	173	0,1	0,6	Restauration et cafés	613	1,3	1,3
Santé	1 008	-1,2	-1,4	Services d'hébergement	184	1,7	2,9
Médicaments et produits pharmaceutiques	441	-3,4	-3,9	Autres biens et services	1 286	1,2	1,2
Médecine non hospitalière	567	0,5	0,5	Soins personnels	290	-0,2	0,1
				Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,8	1,0
				Protection sociale	434	1,6	1,4
				Assurances	250	2,6	2,9
				Services financiers	67	0,7	0,7
				Autres services	130	1,0	0,7

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
2. Évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Note : base 100 en 2015.
Champ : ensemble des ménages.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

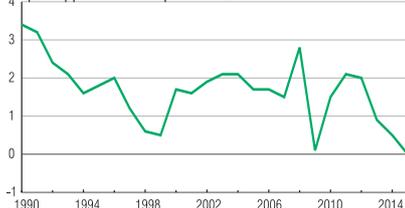
Hausses	15/14	Baisses	15/14
Pommes de terre	+ 9,4	Combustibles liquides	-17,6
Services postaux	+ 8,8	Gazole	-9,3
Fruits de mer surgelés	+ 7,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	-8,8
Poissons frais	+ 7,0	Sucre	-8,1
Fruits secs et fruits à coque	+ 5,8	Appareils photo et caméras	-7,3
Transport maritime de passagers	+ 5,5	Gaz	-7,2
Centres de vac., camping, auberges de jeunesse et héberg. similaires	+ 5,4	Transport combiné de passagers	-6,9
Forfaits touristiques	+ 5,4	Essence	-6,7
Fruits frais	+ 5,4	Produits pharmaceutiques	-4,9
Journaux et publications périodiques	+ 4,7	Transport aérien de passagers	-4,0

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2015

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

	15/14	15/14	
Allemagne	0,2	Lettonie	0,4
Autriche	1,1	Lituanie	-0,2
Belgique	1,5	Luxembourg	0,9
Chypre	-0,6	Malte	1,3
Espagne	-0,1	Pays-Bas	0,5
Estonie	-0,2	Portugal	0,3
Finlande	-0,2	Slovaquie	-0,5
France	0,3	Slovénie	-0,6
Grèce	0,4	Zone euro	0,2
Irlande	0,2	UE	0,2
Italie	0,1		

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.
Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales